

Réindustrialiser la France Industrialiser l'Europe

Socialistes, nous prenons le parti des solidarités. Et la première des solidarités, qui est aussi la première des préoccupations des Français, c'est l'emploi. Or, en 10 ans, 800 000 emplois industriels ont disparu dans notre pays. Le chômage s'accroît et la part de la production manufacturière dans la composition du PIB français a régressé de cinq points. La balance commerciale de la France est déficitaire de plus de 75 milliards d'euros. L'industrie représente cependant 80% des exportations françaises, soit 360 milliards d'euros. Indépendamment de la crise économique qui frappe l'ensemble de l'Europe, **la France connaît une crise structurelle de son industrie. Notre pays a décroché.**

Aujourd'hui, ce sont près de dix millions d'ouvriers, de techniciens et d'employés de services qui ne croient plus à la politique, parce qu'ils se sentent abandonnés face à la désindustrialisation et au chômage. 52 % des Français estiment que notre pays est mal placé dans la compétition économique mondiale, contre 16 % en Allemagne ou 18 % au Brésil ! Ils attendent une politique industrielle cohérente et forte.

Après 1945, la France a organisé son développement autour de quelques grandes filières. Des champions nationaux ont émergé. Ils ont d'abord trouvé leur croissance dans le marché national, puis dans le marché européen et, depuis la mondialisation des échanges, dans le « grand large », leurs effectifs et leurs activités en France tendant à baisser.

Dans le même temps, alors que les USA et la Chine protègent assez activement leurs producteurs et leurs marchés intérieurs, l'Europe est devenue une des zones les plus accueillantes aux flux commerciaux et financiers. Et sous l'emprise de l'idéologie libérale au niveau des instances européennes, nous avons assisté au démantèlement des barrières commerciales internes et des politiques industrielles nationales, sans prévoir de protections équivalentes aux frontières du continent, ni à la mise en œuvre d'une politique industrielle à l'échelle de l'Union européenne.

Une part importante des difficultés que rencontrent les salariés de pays comme la France reste d'ailleurs interne à l'Europe, où les écarts de salaires se sont creusés. Ainsi le coût du travail est aujourd'hui 5 fois plus élevé en France qu'en Pologne (ce rapport est du même ordre qu'avec un ouvrier de Taïwan ou de Hong Kong).

Désormais, **pour réindustrialiser la France**, nous devons tout à la fois rétablir la compétitivité de notre appareil productif, développer des financements innovants et massifs en fonds propres pour nos ETI et adopter une gouvernance adaptée aux économies innovantes du 21^{ème} siècle, à savoir des autorités nationales et européenne ayant une vision stratégique pour une politique industrielle.

Il faut d'abord **améliorer la compétitivité** (prix et hors-prix) des entreprises françaises. Les puissances industrielles actuelles investissent massivement dans la R&D, innovent en permanence et permettent l'épanouissement de gazelles en quelques années (ex : Google aux États-Unis, Tata en Inde, Huawei en Chine dans les télécommunications). Il existe un *continuum* entre un haut niveau de R&D, les innovations de marché, le développement des ETI et l'essor industriel. Notre politique industrielle doit donc avoir pour principale ambition de développer le nombre et le volume de nos ETI (Entreprises de taille intermédiaire de plus de 249 salariés) et PME. La France ne compte actuellement que 4 700 ETI (dont à peine 380 entreprises de plus de 1 000 salariés ; 64 % des ETI ont moins de 500 salariés), contre 16 000 en Allemagne. Nous devons nous fixer pour ambition de doubler ce nombre au cours des dix prochaines années, parce que ces entreprises moyennes sont la source principale d'innovation, de compétitivité, d'emplois qualifiés et de croissance de nos exportations.

Cela passe aussi pour l'essentiel par une baisse substantielle des cotisations sociales qui pèsent sur les salaires et renchérissent le coût du travail. Cette mesure pourrait se traduire par un transfert progressif à travers un mix fiscal complet, de l'ordre de 2 % du PIB, des cotisations sociales qui pèsent sur les salaires. Nous pourrions également intégrer à ce mix fiscal la fiscalité sur l'énergie, pour inciter à une meilleure maîtrise de l'énergie, favoriser la transition énergétique, ainsi que le développement de l'industrie verte. En contrepartie, il nous faut réfléchir aux problèmes posés par un tarif progressif en fonction du revenu (en matière d'électricité, d'énergie, d'eau...). Ce serait une nouvelle forme intéressante de redistribution et de solidarité, bien utile pour ceux qui sont proches des minimas sociaux.

Même s'il pèse dans un premier temps sur le portefeuille de nos concitoyens, ce basculement générerait un gain très significatif pour l'emploi et la croissance de notre pays. En effet, un abaissement des cotisations sociales de cet ordre devrait permettre une augmentation de plus 2 % de PIB et une hausse d'environ 600 000 emplois à l'horizon 2015-2020. Ce regain de croissance faciliterait le retour vers l'équilibre budgétaire ; la création d'emplois nous ramènerait vers un niveau de

chômage structurel proche de 7 % (contre près de 10 % actuellement ; 2,7 millions au sens du BIT à la fin de l'année 2011).

Le Crédit impôt recherche (CIR) doit enfin être largement réorienté vers les ETI et les PME (environ 5 milliards d'euros en 2010), de manière à se rapprocher d'un crédit impôt innovation (CII). L'industrie représente en effet 85% de la recherche privée française.

L'amélioration de la compétitivité doit s'accompagner d'une **réorganisation du financement des ETI et des PME**. Pour se développer, une entreprise moyenne a essentiellement besoin de capital aux moments charnières de sa croissance. L'augmentation de capital par l'émission d'actions sans droit de vote souscrites par un établissement financier public spécialisé est une première piste à explorer.

Nous devons au-delà **décentraliser la politique d'innovation industrielle vers les régions**. L'épargne française, abondante mais trop investie en liquidités à court terme, pourra être canalisée vers des banques régionales d'investissement (qui auraient vocation à être proche du système bancaire des *Länder* en Allemagne) : 5 % des fonds de l'assurance-vie seraient dédiés à l'industrie et à l'innovation ; la création de fonds de capital-risque régionaux serait encouragée ; un livret industriel et d'innovation, sur le modèle du livret A, sera mis en place pour orienter l'épargne vers les ETI/PME ; des émissions groupées d'obligations régionales seraient lancées... A ce titre, l'ancrage régional, la capacité et la volonté des instituts (publics) de recherche à collaborer avec l'industrie, ainsi que la rapidité d'exécution des politiques de soutien, restent déterminants.

Afin d'encourager l'investissement, nous devons promouvoir un **amortissement dégressif**. Des incitations financières pourront aussi être expérimentées dans le domaine de la formation (professionnelle et continue), afin de développer le capital humain de nos ETI. Nous devons contribuer à former des écosystèmes industriels régionaux de nature à resserrer les liens entre la recherche, l'industrie et nos territoires.

Enfin, un Fonds national d'investissement en fonds propres dans les PME/ETI doit en priorité être mis en place. Si l'on estime le montant moyen du besoin en capital à 15 millions d'euros (pour investir dans la R&D, pour innover et développer un prototype) et que l'on envisage de doter un millier d'entreprises en France, il s'agit **d'un effort de 15 milliards d'euros**. L'effort en capital doit s'accompagner d'un meilleur accès aux prêts pour assurer la trésorerie et le besoin en fonds de roulement (BFR) nécessaire en période de croissance. Les financements sont aussi nécessaires pour éviter un étranglement des entreprises par leurs gros clients dont elles ne sont souvent, en réalité, que les sous-

traitants. La logique partenariale du Pacte PME doit à cet égard être renforcé et promue.

Des financements européens devront également être apportés, avec l'aide de la banque européenne d'investissement (BEI), par une Agence Européenne d'Investissement, qui sera financée par l'émission d'*Eurobonds* ou de *Projectbonds* à hauteur de 1 000 milliards d'euros. Cette agence pourra rassembler une dizaine de pays de la zone euro, rassemblés suivant le principe de coopération renforcée, prévu par le traité de Lisbonne ; elle investira dans des grands projets européens (infrastructures, développement durable, énergie...). Au-delà, une structuration en pôles de compétitivité à vocation mondiale au niveau européen sera mise en place (autour d'une dizaine de pôles de compétitivité français, une cinquantaine au sein de l'Union).

Pour doter l'Europe du tissu très vivace d'ETI indispensable à son avenir **un programme spécifique consacré à l'innovation industrielle dans les ETI/PME** devra être créé au sein du programme communautaire de recherche, le **PCRD** ; il s'élèvera à 30 % environ de son montant. Le champ d'utilisation des **fonds structurels** européens devra être posé ; une réorientation significative en direction de l'industrie et de l'innovation mérite d'être effectuée. Il faudra également instituer un "**Fonds d'investissement Europe Brevets**" ayant pour rôle de valoriser les brevets des ETI/PME européennes à l'international et de les aider à en obtenir de nouveaux.

Ces efforts financiers doivent se compléter par un **effort de formation**. En formation initiale, cet effort de formation passe aussi bien par un engagement en faveur de l'apprentissage qu'en faveur du doctorat, tourné vers les secteurs d'avenir et d'innovation. En formation continue, la formation du personnel, des cadres et des dirigeants doit faire l'objet d'une préoccupation permanente en liaison avec l'université ou les centres de formation permanente. Il s'agit en effet de favoriser l'innovation et la sensibilité aux marchés extérieurs. L'attrait et l'atout que constitue le capital humain dans l'économie de la connaissance du 21^{ème} siècle, sont très importants. Il s'agira de "former plutôt que de licencier".

La **gouvernance de l'entreprise** doit être organisée autour d'un dialogue social positif et créatif avec éventuellement la participation du personnel au conseil de surveillance des entreprises d'une certaine taille. Nous devons encourager la formation d'une fédération européenne et nationale des ETI, de manière à renforcer le dialogue avec ces entreprises

de taille intermédiaire. Elle sera un interlocuteur direct des pouvoirs publics (aux niveaux européen, national et régional).

La **gouvernance de notre politique industrielle et d'innovation** mérite elle aussi d'être repensée. L'État doit se positionner en stratège et définir en conséquence les orientations de politiques industrielles de la France à travers **la création d'un Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche, de l'innovation et de l'industrie (MITI à la française ou MESRII)**. L'Etat doit devenir et rester stratège. Pour ce faire, une réorganisation de ses moyens d'actions – tant sur le plan technique que financier – apparaît nécessaire (clarté, rapidité d'exécution, etc.).

Par ailleurs, les participations de l'Etat dans la plupart des grandes entreprises pourraient être vendues et réaffectées au soutien à l'innovation ; soit au travers de subventions, soit au travers de soutien au capital par prise de participation (à ce titre, le fonds stratégique d'investissement (FSI) est une option intéressante qu'il convient de prolonger), l'Etat conservant une *golden share* dans les secteurs les plus stratégiques.

Des **programmes structurants** comme l'aéronautique, le spatial, le nucléaire, l'électronique, reconduits sur plusieurs décennies, ont forgé la politique industrielle de la France. Demain, de nouveaux programmes, en lien avec l'échelon européen, peuvent être lancés dans le domaine des énergies renouvelables, des matériaux et des nanotechnologies, de la santé et des biotechnologies, de l'environnement et des *cleantech*. Tous ces secteurs forment les branches d'avenir qui font une politique industrielle tournée vers la croissance verte.

Le relais européen est ici indispensable. Les opinions publiques y sont majoritairement favorables. Aussi devient-il urgent que l'Union se dote de politiques beaucoup plus actives au plan industriel comme écologique (en instaurant, sans attendre, une taxe carbone aux frontières). Au lieu d'être empêchées au nom de la politique de la concurrence, ces initiatives devraient être relayées et appuyées par une stratégie industrielle européenne concertée.

Tels sont les principaux axes qui devraient composer notre nouvelle politique industrielle.

Signataires :

Michel DESTOT, Maire de Grenoble et Président d'Inventer à gauche
Roger GODINO, ancien doyen de l'INSEAD et Vice-président d'Inventer à gauche

Ont également participé à l'élaboration de ce document :

Edwice Avice

Olivier Coste

Marc Deluzet

Philippe Jurgensen

Jean-Louis Levet

Les auteurs tiennent à remercier Jérôme Meyer et Fabien Verdier pour leur participation à ce travail.

Site Internet : <http://www.inventeragauche.com/>